



Vente d'une voiture d'occasion avec vices cachés

Par **mimi51**, le 10/05/2016 à 21:03

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

j'ai acheté une triumph spitfire 1500 1977 à un vendeur des Yvelines prix de base 10000.00 euros. Il s'est proposé de nous la descendre de Paris. Il nous la livrée le 28/04/2016 à 11 heures du matin. Nous avons à peine 3/4h pour voir la voiture car il reprenait le train pour Paris à 12h30. Mon mari un peu sceptique sur l'état de la voiture (corrosion) quoique étant très belle, ne voulait plus l'acheter. Sauf que le vendeur, malin, a tout de suite baisser le prix de 500.00 euros et a fait culpabiliser mon mari en lui disant : "vous n'allez quand même pas me laisser repartir à Paris avec la voiture". Dans l'après-midi mon mari a mieux inspecté la voiture. Pleins d'anomalies n'étaient pas marquées sur l'auto -bilan de Paris. Nous avons aussitôt fait refaire un auto-bilan de contrôle à Périgueux et là catastrophe. Plus de 20 anomalies détectées et des graves non mentionnées sur l'auto-bilan de Paris. Nous lui avons envoyé une lettre recommandée avec AR en lui demandant de reprendre sa voiture sous les 8 jours de nous rendre le chèque de 9500.00 euros sinon nous allons porter plainte pour vente avec vices cachés contre lui et contre le centre d'auto bilan (auto-bilan de complaisance). Il a réagi et vient reprendre la voiture mardi 17/05/2016. Ma question il veut que nous signons tous les deux un protocole d'accord pour qu'il n'y ait pas de poursuites des deux côtés. Sommes nous obligés de signer cet accord ? Car il a tendance à inverser les rôles ce serait nous l'arnaqueur et lui l'arnaqué. Il ne doit pas être très tranquille.

[fluo]Merci.[/fluo]

Par politesse envers les bénévoles qui vous lisent et vous répondent, le premier message doit commencer par un "bonjour" et s'achever par un "merci".

Par **janus2fr**, le 11/05/2016 à 07:59

[citation] sinon nous allons porter plainte pour vente avec vices cachés contre lui[/citation]
Bonjour,
Pas de plainte possible pour ce motif ! Ce n'est pas du pénal mais du civil...

Par **Visiteur**, le 11/05/2016 à 09:18

Bonjour,

dans vices cachés il y a... caché ! L'étaient ils vraiment ? Ou votre mari n'a t'il pas fait preuve d'un peu de légèreté ? De toute façon, vous avez rendu la voiture, il vous a remboursé ? je ne vois pas ce que vient faire ce protocole ? La transaction est annulée et donc rien à craindre à mon sens des 2 côtés...

Par **mimi51**, le **11/05/2016** à **20:18**

Le problème est que ce monsieur pense que c'est lui la victime. En plus il a déjà remis la voiture en vente, alors qu'elle est toujours en ma possession.

Que puis-je faire

Par **Visiteur**, le **12/05/2016** à **08:08**

Il pense ce qu'il veut !? et si il met une voiture en vente sans l'avoir en sa possession c'est son problème !? Il doit venir la récupérer donc je ne vois pas ou serait le soucis là encore pour vous !?

Par **mimi51**, le **12/05/2016** à **08:51**

MERCI, pour vos réponses